

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 128– Le 25 mai 2009

Formation initiale des fonctionnaires. **Après la réforme de la formation professionnelle, la** **réforme des concours, voilà la réforme des écoles de** **formation !**

Dans la suite du rapport de Raymond-François LE BRIS sur « la formation initiale des agents de l'Etat », le gouvernement propose cinq grandes orientations visant à réformer la formation initiale. Certaines d'entre elles sont conformes aux propositions présentées par la CFTC-FAE lors de son audition par R.F. LEBRIS, mais nous veillerons à ce qu'elles ne débouchent pas sur des fermetures d'écoles ou sur des réductions systématiques de durée de formation.

CINQ GRANDS AXES

Les cinq axes portés à notre réflexion sont :

L'individualisation des formations :

Il faut davantage tenir compte des profils et des cursus des élèves, s'adapter à leurs besoins, et moduler la formation en fonction des acquis universitaires ou professionnels.

La professionnalisation des contenus :

A l'instar de ce qui se passe dans les écoles techniques, il faut poursuivre l'ouverture à l'internationale des formations, élargir les formations sur le « monde actuel » (notamment les problématiques d'entreprises), diversifier les intervenants si cela s'avère pertinent. L'évaluation des formations doit être développée pour en adapter régulièrement le contenu.

Il faut développer les classes préparatoires intégrées pour ouvrir les écoles à la diversité.

La réduction de la durée de formation :

La question de la durée doit être examinée au cas par cas, il faut diminuer la partie du savoir académique au profit de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Il faut harmoniser les durées de formation dans les différentes écoles.

L'accompagnement dans le premier poste :

A l'instar de l'ENA, il faut examiner d'autres méthodes d'affectation que le seul classement de sortie d'école pour mieux concilier les besoins des administrations, l'attente des agents et pour permettre aux employeurs d'être partie prenante dans le choix des collaborateurs.

Bien entendu le classement restera la règle pour les écoles où seul le critère géographique prévaut à l'issue de la scolarité. Il faut développer le tutorat pour que l'agent soit accompagné dans son premier poste et différer la titularisation après une période probatoire sur ce poste.

La réorganisation des écoles :

Poursuivre la mutualisation des moyens et les synergies entre écoles, au cas par cas bien entendu. Le gouvernement préconise de regrouper des écoles, c'est le point sensible car il ne s'agit pas de faire de la productivité pour le principe en chargeant la RGPP de nouvelles fermetures d'établissements.

Un projet de texte sera proposé à notre réflexion avant la fin de cet été en commission spécialisée du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État.

La gestion comptable de la durée de formation et le nombre d'écoles ne sont pas des fins en soi affirme le Directeur de cabinet du ministre. Nous voulons une formation initiale de qualité adaptée aux problèmes d'aujourd'hui et de demain.

La CFTC sera vigilante, particulièrement sur ce point !

Pour la CFTC le but recherché doit être d'améliorer la formation initiale, et non pas dans la cadre de la RGPP, de faire des économies pour faire des économies.

VOUS TROUVEREZ EN PIECE JOINTE LE DIAPORAMA PRESENTE PAR L'ADMINISTRATION.